

Conseil communal de Jalhay du 19 décembre 2022

10 points ont été traités en séance publique. A l'unanimité, le Conseil communal a :

- approuvé l'élargissement d'un tronçon du chemin vicinal n°45 dans le cadre du permis d'urbanisme pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée 2ème division, section B, n° 3111E à Wayai.
- désigné les membres de la Commission de sélection en vue de recruter un directeur (H/F) à l'école de Sart.
- décidé l'acquisition d'une pâture au lieudit « Crama » et approuvé le projet d'acte. Cela concerne une petite parcelle (1000 m²) qui a été proposée à notre commune, située en face de l'atelier rural et à côté du réservoir de la SWDE.
- adhéré à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le contexte de la lutte contre les logements inoccupés. La Région wallonne fournira à notre commune les adresses des immeubles avec une consommation d'énergie et d'eau basse qui supposerait que le bien est inoccupé.
- approuvé la dotation 2023 à la Zone de Police des Fagnes.(937.478,37 €). Cette dernière a été augmentée à cause de l'indexation des salaires et du changement de la clé de répartition avec les autres communes (en faveur de Spa).
- approuvé la charte pour les langues régionales ou minoritaires dans le cadre du Label « Ma commune dit OUI aux langues régionales ».
- approuvé les modifications au Règlement communal relatif à l'établissement de camps de vacances sur le territoire de notre commune. La liste des participants au camp devra être transmise dans une enveloppe scellée au représentant de notre commune (Monsieur Camp) et servira uniquement en cas d'évacuation dans le but de n'oublier personne.

Malgré l'abstention de l'opposition, le Conseil a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023 du C.P.A.S. Le budget ordinaire prévoit des recettes et dépenses d'un montant de 2.740.44,85 € (l'intervention communale s'élève à 855.544 €).

Bien que le groupe Oser soit contre, le Conseil a arrêté les crédits provisoires pour le mois de janvier 2023 à l'occasion du budget communal de l'exercice 2023. Ce dernier sera présenté en janvier en raison notamment de l'arrivée tardive de documents.

Le Conseil a ensuite pris connaissance de l'interpellation citoyenne de Monsieur Laurent qui a demandé au Collège communal de renoncer au projet de bétonnage du chemin des Vaches faisant partie du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI). Monsieur Laurent et bon nombre de riverains s'opposent à ce projet pour des raisons écologiques (la faune, la flore et la biodiversité vont disparaître) et didactiques. Le bétonnage risque de provoquer en outre des inondations au bas du chemin et par ailleurs, les riverains du Wayai ne vont pas l'utiliser. Il serait selon lui plus opportun d'utiliser cet argent afin de sécuriser la route du Wayai.

En fin de séance, nous apprenons que :

- notre commune va s'associer avec la ville de Spa pour mandater la société Valbiom à réaliser un audit sur la faisabilité d'un projet de biométhanisation. L'endroit n'est pas encore déterminé ; la ville de Spa souhaiterait chauffer sa piscine.

- le SPW a reçu le permis du réaménagement cyclo-piéton à Bolimpont (il s'agit de la prolongation des pistes cyclables qui viennent de Bellecroix jusqu'à la route qui va vers le Werfat).

Nous profitons de ce compte-rendu pour vous inviter à participer à notre sondage, sur la collecte des déchets dans notre commune, accessible sur notre site internet (www.actions-citoyennes.be/plateforme-citoyenne) et vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC (Actions Citoyennes)